

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 16 FEVRIER 2021

### DÉLIBÉRATION N° B.2021-02 LIFE WILD BEES « ABEILLES SAUVAGES »

Date de la convocation  
8/02/2021

Le 16 février 2021 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil – mairie de Meymac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Nombre de délégués  
En exercice : 23  
Présents : 12  
Votants : 14 (dont 2 pouvoirs)  
Pour : Unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire comporte diverses dispositions visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales applicables pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré à compter du 17 octobre 2020 et prorogé jusqu'au 16 février 2021 inclus.

Il est notamment précisé pour la règle du quorum : « les organes délibérants ... ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».  
« Dans tous les cas, un membre peut être porteur de deux pouvoirs. »

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
BEZIAT Françoise		B POUYAUD	x		
CAVITTE Pascal					
DELCOUDERC-JUILLARD N.	x				
ORVAIN Jérôme	x				
PATIER Christophe					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	1		4	8

#### Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
PETIT Christophe					
SIMANDOUX Nelly			x		
23 DEFEMME Catherine			x		
SIMONET Valérie			x		
87 LARDY Brigitte			x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	0			0	0

#### Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
VMM SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS NICOUX Renée	x				
PV					
TOTAL = 3 x 1 voix chacun	3			3	3

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Clément	x				
HORNEBECK Catherine	x				
MIGNAUT Thomas	x				
POUYAUD Bernard	x				
23 MAGRIT Gilles			x		
MOUNAUD Patrick		R. NICOUX	x		
SALVIAT Gérard	x				
87 LAHAYE Françoise	x				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun					
TOTAL EPCI et communes	6	1		7	7

#### Participaient également à la réunion :

Madame Juliette GIOUX (Directrice du Pnr de Millevaches en Limousin)

Madame Cécile GEAY (Chef du Pôle Animation Territoriale du Pnr de Millevaches en Limousin)

Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction du Pnr de Millevaches en Limousin)

## **CODE PROJET : 1404**

### **Charte de Parc 2018-2033 :**

#### **Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale**

**Orientation n°1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces**

**Mesure 4 : Restaurer ou conforter les continuités écologiques**

**Mesure 5 : Intégrer des pratiques favorables aux espèces sensibles dans la gestion de la nature « ordinaire »**

**Mesure 6 : Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables**

**Mesure n°7 : Elaborer ou décliner des plans d'actions en faveur d'espèces emblématiques**

#### **Axe 3 : Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur**

**Orientation n°8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs sur le territoire**

**Mesure n°38 : Développer les coopérations**

### **Le rapporteur expose :**

Ce rapport vise à apporter des rectificatifs d'ordre budgétaire au projet LIFE Wild Bees ayant fait l'objet de plusieurs délibérations entre 2019 et ce jour.

Pour rappel, le projet est né des préoccupations portées par la feuille de route régionale en faveur des politiques du Parc et des ambitions inscrites au titre de la feuille de route Néo Terra en faveur de la transition écologique et énergétique. Il s'inscrit par ailleurs dans le cadre du Plan National d'Action « France, Terre de Pollinisateurs », piloté par l'OPIE (Office pour les insectes et leurs environnements). La déclinaison régionale de ce plan d'action est en cours d'élaboration.

Sur l'impulsion de la Région Nouvelle-Aquitaine souhaitant s'appuyer sur les Syndicat Mixte de Parcs, les 5 Parcs naturels régionaux (PNR) de Nouvelle-Aquitaine se sont associés autour du PNR Périgord Limousin, pilote du projet.

Aussi, la **délibération n°2019-020 du 21 mars 2019** autorisait le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de Millevaches en Limousin (SMAG PNR ML) à participer à la dynamique collective inter-Parcs pour définir un plan d'action autour d'enjeux et d'objectifs partagés. Il s'agissait par ailleurs de définir l'outil technique et financier le plus adapté pour conduire les ambitions sur les pollinisateurs sauvages (l'outil deviendra l'Instrument Financier Européen pour l'Environnement, le « LIFE »). Cette première délibération engageait budgétairement le SMAG PNR ML à hauteur de 1050 € pour participer au financement des temps de travail du PNR Périgord Limousin.

L'issue de cette première phase de travaux a permis le dépôt d'un dossier de candidature « Concept Note » en fin d'été 2019 auprès d'ENVIROPEA, bureau d'étude qui fait lien entre porteurs de projet, le Ministère de la transition écologique et solidaire, et la Commission européenne.

Le projet collaboratif s'articule autour de 5 axes de travail :

- Améliorer les connaissances pour mieux préserver les pollinisateurs pour mettre en place des actions ciblées sur les abeilles sauvages (1000 espèces en France)
- Maintenir les services écosystémiques de pollinisation grâce à des travaux de génie écologique et une gestion conservatoire sur des sites à haute valeur patrimoniale, cœur de biodiversité, type réserves naturelles, sites Natura 2000, SIEM, ...
- Restaurer/recréer des corridors écologiques favorables aux cortèges de pollinisateurs sauvages. La fragmentation des habitats favorables à ces espèces, souvent très peu mobile (100 m maximum de distance parcourue entre le site de nidification et le site d'alimentation pour certaines espèces) est un réel frein à leur sauvegarde. La recréation d'un maillage de milieux favorables est l'une des ambitions du projet.
- Accompagner les changements avec modification des pratiques en faveur des pollinisateurs auprès des agriculteurs, collectivités locales, gestionnaires de réseaux, gestionnaires des espaces naturels... L'objectif est de créer des itinéraires techniques pour les usagers des espaces naturels et artificiels (routes, bourgs, ...).

- Transférer les connaissances via le développement de démarches de sciences participatives mobilisant élus, citoyens ou scolaires.

Les parties prenantes du projet LIFE Wild Bees, au-delà des 5 Parcs de Nouvelle-Aquitaine, concernent l'OPIE (pré-cité), l'INRAE (Laboratoire Biogéco de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, fusion de l'INRA et de l'IRSTEA), et l'ARB Nouvelle Aquitaine (Agence Régionale de la biodiversité). Ces acteurs portent des actions communes aux différents territoires pour par exemple la détermination des pollinisateurs collectés lors des inventaires (OPIE), pour le traitement des données (Biogeco), la formation, la mise en place d'animations pour des inventaires participatifs, des conférences...

**La délibération n°2020-10 du 30 janvier 2020**, consécutivement à un avis favorable du **Ministère de la transition écologique et solidaire sur la Concept Note**, autorisait le SMAG PNR ML à poursuivre l'élaboration d'un dossier complet (Full Proposal) et précis de programmation pour un LIFE. La délibération accordait également la poursuite du conventionnement visant l'accompagnement financier du PNR Périgord Limousin pour les temps de travail sur une mission d'assistance pour 2020 (3 360 € de subvention).

**La délibération n°2020-11 du 30 janvier 2020** exposait et validait la programmation spécifique du SMAG PNR ML avant son dépôt auprès d'ENVIROPEA (Full Proposal pour mi-février 2020).

La programmation du SMAG PNR ML est succinctement la suivante. Elle s'articule autour des 5 axes mentionnés ci-avant.

Les inventaires interviendront sur des landes, milieux pelousaires et prairiaux riches en fleurs sur les sites suivants :

FR 7412003- ZPS du Plateau de Millevaches

FR 7401123 - Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond Péret-Bel-Air

FR 7401105 - Landes et zones humides de la Haute Vézère

FR 7401148 - Haute-vallée de la Vienne

FR 7401107 - Landes des Monédières

FR 9300158 - Réserve Naturelle Régionale de la Haute Vallée de la Vézère

Lande sèche de la Vialle (Meymac)

Des travaux concerneront des voies communales, voire départementales, des lignes électriques (accord de principe de Enedis Corrèze), des milieux à haute valeur écologique en lien avec le CEN Nouvelle Aquitaine, mais aussi des surfaces agricoles et des lisières forestières connectées à des milieux ouverts. Est également prévue la création de vergers et jardins communaux sur la base d'un appel à projet, ou le développement des plants et semences labellisés « Végétal local ».

Ce programme nécessite le recrutement pour 6 ans d'un agent coordonnateur sur Millevaches, et la mobilisation d'autres agents (en particulier du service administratif pour la mise en place d'un budget annexe). La mobilisation des autres agents apparaît en termes d'autofinancement sur le budget total.

En juin 2020, l'instruction de la Full Proposal rendait compte d'un résultat de notation du projet de 73 points sur 100 possibles. La note minimale de 75 est nécessaire pour obtenir l'accord d'engagement du projet par la Commission européenne.

Cependant, et pour des raisons peu renseignées, le projet a été « repêché » au début de l'automne 2020. L'information a été communiquée en bureau syndical du 13 octobre 2021. Une phase dite de « Révision », propre aux projets LIFE retenus par la Commission Européenne s'est alors enclenchée entre mi-octobre et mi-novembre 2020. Cette phase consiste pour l'Europe à consolider le dossier et obtenir des garanties du bon usage des fonds européens, des faisabilités des actions par les parties prenantes, de la bonne tenue des calendriers (...).

Si la phase de « Révision » s'est parfaitement déroulée et n'impliquait aucune modification technique et budgétaire pour le programme LIFE global ni la programmation spécifique au SMAG PNR ML, le 23 novembre 2020, nous apprenions que l'enveloppe financière de l'Europe évoluait à la baisse. **Une diminution de 25 395 € de versement d'aide était annoncée par l'Europe** ce sur un budget global de 6,4 millions d'euros, et un versement prévisionnel de 3,8 millions par l'Europe.

Cette modification a priori mineure, modifie en réalité l'intégralité de la programmation financière de toutes les parties prenantes. L'intégrité de la programmation technique reste cependant intacte.

Le « Grant Agreement » (contrat avec l'UE) a été signé le mercredi 23 décembre par le PNR Périgord Limousin sur la base d'un budget global du LIFE de **6 494 031 €** et un versement d'aide de l'Europe de 60% soit **3 894 124 €**.

Les mécanismes propres à un LIFE, sont relativement complexes et impliquent un taux d'autofinancement minimal supérieur à 2% par les porteurs de projets. Les phases de concertations avec les co-financeurs rendent compte à l'heure actuelle des contributions suivantes (échelle globale) :

<b>Europe</b>	3 894 124,00 €	60,0 %
<b>Bénéficiaire coordinateur (PNR PL)</b>	257 052,84 €	3,8 %
<b>Bénéficiaires associés</b>	617 854,16 €	8,9 %
<b>Co-financeurs</b>	1 725 000,00 €	27,3 %
<b>Total :</b>	<b>6 494 031,00 €</b>	<b>100 %</b>

L'accompagnement de l'Europe sur ce projet est acté, mais les co-financements ne bénéficient pas du même niveau de certitude.

<b>Contributeurs</b>	<b>Recettes</b>	<b>%</b>	<b>Statut</b>
<b>Europe</b>	3 894 124 €	60,00 %	Confirmé
<b>Région NA</b>	850 000 €	13,10 %	Confirmé
<b>Etat</b>	600 000 €	9,20 %	Confirmé
<b>ADEME</b>	150 000 €	2,30 %	Acté sur l'enveloppe mais subvention sur action (non au prorata des engagements des parties prenantes)
<b>OFB</b>	100 000 €	1,50 %	En cours de négociation - Confirmation en début d'année
<b>Dpt 24</b>	25 000 €	0,40 %	Devrait se confirmer sous peu (à l'attention du PNR local)
<b>Dpt 33 *</b>	50 000 €	0,80 %	Devrait se confirmer sous peu (à l'attention du PNR local)
<b>ENEDIS *</b>	50 000 €	0,80 %	Contact pris mais pas encore de réponse
<b>Autofinancements</b>	824 907 €	12,70 %	
<b>Total :</b>	<b>6 544 031 €</b>	<b>100 %</b>	

**Proposition :**

- A) Au regard de la diminution de l'enveloppe versée par l'Europe et les réajustements globaux opérés par les parties prenantes, il est proposé la modification budgétaire du SMAG PNR ML comme suit :

Pour mémoire : version validée en Bureau syndical du 30 janvier 2020 :

CAT BUDGETAIRE	ANNEES						Total dépenses 2020-2025
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Frais de personnel Voyage (inter Life, suivi du BE...)	10 703,73 €	49 998,49 €	50 128,91 €	48 496,72 €	50 559,42 €	50 156,19 €	260 043,46 €
Assistance Externe (inventaires et travaux)		11 376,03 €	2 515,60 €	2 467,60 €	2 339,60 €	2 339,60 €	21 038,43 €
Infrastructures biens d'équipement (matériel ordinaire...)		42 054,00 €	42 204,00 €	42 204,00 €	51 654,00 €	9 204,00 €	187 320,00 €
Foncier acquisition Foncier location Biens consommables (dont végétal local achat semences)		8 848,00 €					8 848,00 €
Autres coûts		13 200,00 €					13 200,00 €
Frais généraux	749,26 €	8 783,36 €	6 639,40 €	6 521,78 €	7 318,71 €	4 318,99 €	34 331,49 €
<b>Total général</b>	<b>11 452,99 €</b>	<b>134 259,88 €</b>	<b>101 487,91 €</b>	<b>99 690,10 €</b>	<b>111 871,73 €</b>	<b>66 018,77 €</b>	<b>524 781,38 €</b>

Nouvelle proposition : version soumise à proposition qui en substance, modifie le calendrier d'exécution (décalage d'une année) et le volume budgétaire total est diminué de 1436.81 € (sur la durée du programme). **Aucune modification technique et stratégique n'est affectée** à ces changements financiers qui proposent des économies à la marges dus aux « frais de voyage » (déplacements, repas et nuitées). Par ailleurs, une amélioration des écritures budgétaires en réponses à des remarques des services instructeurs de l'Europe a été opérée.

	ANNEE						Total des dépenses 2021-2026
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1-Frais de personnel	49 835,50	50 244,00	50 105,50	51 289,00	48 194,00	10 832,00	260 500,00
2-Voyage	10 388,00	2 250,00	2 263,00	2 163,00	2 438,00	-	19 502,00
3-Assistance Externe	9 084,00	54 934,00	36 084,00	37 834,00	36 084,00	-	174 020,00
4. 1-Infrastructure	-	-	-	-	-	-	-
4.2-Biens d'équipement	5 935,00	-	-	-	-	-	5 935,00
5.1-Foncier acquisition	-	-	-	-	-	-	-
5.2-Foncier location	-	-	-	-	-	-	-
6-Biens consommables	-	200,00	-	-	13 200,00	-	13 400,00
7-Autres coûts	270,00	120,00	120,00	120,00	15 120,00	-	15 750,00
8-Frais généraux	5 285,88	7 542,36	6 200,08	6 398,42	8 052,52	758,24	34 237,49
<b>TOTAL</b>	<b>80 798,38</b>	<b>115 290,36</b>	<b>94 772,58</b>	<b>97 804,42</b>	<b>123 088,52</b>	<b>11 590,24</b>	<b>523 344,49</b>

B) Au regard de l'engagement financier de certains financeurs et au regard des règles financières propres à un LIFE, il est possible avec certitude d'indiquer un taux d'autofinancement minimal du SMAG PNR ML pour le projet LIFE. En contrepartie, l'incertitude pour d'autres partenaires financiers, ou encore l'absence de sollicitations auprès des Départements du Limousin, ou les collectifs et privés possiblement bénéficiaires des actions du SMAG PNR ML, il est possible de déterminer le niveau de prise de risque en termes d'autofinancement maximum. Ceci signifie que chaque action bénéficiera de plan de financement propre avec des niveaux d'éligibilités variables selon les financeurs.

Lors du bureau du 30 janvier 2020, a été indiqué un taux d'autofinancement de 6.84 % soit 35 871,84 € sur la durée du projet. Il est proposé présentement de borner la prise de risque du SAMG PNR ML aux éléments suivants, soit **dans une situation la plus négative un autofinancement maximum annuel moyen de 1 6 808,06 €, et en situation favorable un autofinancement de 5 332 € par an :**

Bénéficiaire	Coûts total des actions	Autofinancement obligatoire (MINIMUM)	Autofinancement MAXIMUM sur la durée du programme	Autofinancement MAXIMUM par an (en €)
PNR ML	523 344,49 €	26 664,00 € (soit 5,1%)	84 040,28 € (soit 16,1 %)	16 808,06 €

## **Actions à engager**

- Poursuivre le partenariat auprès du PNR Périgord Limousin chef de file du projet LIFE
- Acter l'engagement technique et budgétaire pour ce programme partenarial considérant la définition de la prise de risque maximal en termes d'autofinancement du SAMG PNR ML
- Recruter, dès accord de démarrage par le PNR Périgord Limousin, un coordonnateur du LIFE pour la mise en œuvre opérationnel de la programmation du SMAG PNR ML
- Conduire en régie la programmation du LIFE au titre de la programmation du SMAG PNR ML (le détail des programmations annuelles sera proposé en délibération sous l'égide du coordonnateur du SMAG PNR ML)
- Solliciter auprès du PNR Périgord Limousin, chef de file, le versement des acomptes d'aides (Europe, Région, ...) au prorata des engagements budgétaires du SMAG PNR ML pour ce LIFE
- Solliciter auprès des partenaires financiers locaux le co-financement des actions de la programmation du SMAG PNR ML
- Mettre en œuvre les commandes publiques associées aux prestations prévues en 2021 (inventaires notamment).

## **LE BUREAU SYNDICAL,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

**Vu** la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

**Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

**Vu** la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

**Vu** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** la délibération B.2020-93 du bureau syndical du 26 novembre 2020 portant création d'un emploi d'ingénieur à temps complet pour la coordination du projet Live Wildbees

**Vu** les délibérations des bureaux syndicaux du 21 mars 2019 (n°2019-020) et du 30 janvier 2020 (n°2020-10 et n°2020-11) favorables à la construction et la mise en œuvre du projet LIFE Wild Bees,

**Considérant** la mise en œuvre du Plan National d'Action sur les Pollinisateurs et sa future déclinaison régionale

**Considérant** l'adéquation du projet LIFE Wild Bees à la feuille de route Néo Terra de la région Nouvelle Aquitaine

**Considérant** l'engagement auprès aux côtés du PNR Périgord Limousin depuis mars 2019 pour la construction du programme LIFE

**Considérant** la validation du programme LIFE par l'Union Européenne et les accords de co-financement acquis, en particulier celui de la Région Nouvelle Aquitaine,

**Considérant** la Charte 2018-2033, et notamment les mesures 1, 5, 7 et 38

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- de poursuivre le partenariat auprès du PNR Périgord Limousin chef de file du projet LIFE
- d'acter l'engagement technique et budgétaire pour ce programme partenarial considérant la définition de la prise de risque maximal en termes d'autofinancement du SAMG PNR ML
- de recruter, dès accord de démarrage par le PNR Périgord Limousin, un coordonnateur du LIFE pour la mise en œuvre opérationnel de la programmation du SMAG PNR ML
- de conduire en régie la programmation du LIFE au titre de la programmation du SMAG PNR ML (le détail des programmations annuelles sera proposé en délibération sous l'égide du coordonnateur du SMAG PNR ML)
- de solliciter auprès du PNR Périgord Limousin, chef de file, le versement des acomptes d'aides (Europe, Région, ...) au prorata des engagements budgétaires du SMAG PNR ML pour ce LIFE
- de solliciter auprès des partenaires financiers locaux le co-financement des actions de la programmation du SMAG PNR ML (la délibération détaillée de la programmation annuelle 2021 sera proposée ultérieurement à cet effet)
- de mettre en œuvre les commandes publiques associées aux prestations prévues en 2021 (inventaires notamment).

**AUTORISE** le Président à :

- Solliciter les partenaires financiers permettant de parfaire le plan de financement le plus favorable pour la programmation globale du SMAG PNR ML
- Solliciter auprès du PNR Périgord Limousin le versement des acomptes financiers de l'Europe et des autres partenaires dès perception de manière proratiser à la programmation du SMAG PNR ML
- Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution du présent projet et à engager les dépenses correspondantes ;
- Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente délibération.
- Engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues au programme LIFE en régie du SMAG PNR ML, et signer tous les documents correspondants (ceci permettant l'obtention des devis facilitant la prise de délibération d'une programmation 2021 affinée)
- Prendre toute décision concernant cette opération ;
- Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente délibération

**DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme

**Voité à l'unanimité**

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 25/02/21  
Et qu'elle a été affichée le 25/02/21  
Le Président,

**REÇU LE**  
**25 FEV. 2021**  
**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL**  
**(CORRÈZE)**

Le Président,  
Philippe BRUGERE  
  
